

ADRESSE DE L'INSTALLATION :

PROPRIETAIRE (nom-prénom) :

Adresse :

DEMANDEUR :

Adresse :

INSTALLATEUR :

Adresse :

TVA ☐ CI :

SOCOTEC

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Date de contrôle : 19.1.19 Agent visiteur : M. F. P. Nom du GRD : Code EAN :

Compteur n° : 19.1.19 Index* {HP} (kWh) : Index* {HC} (kWh) :

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BT ET TBT

Type de locaux : ☒ unité d'habitation ☐ unité de travail domestique ☐ parties communes d'un ensemble résidentielType d'installation : ☒ nouvelle ☐ modification ☐ extension ☐ existante (☐ avant ☐ après 1.10.81)Type de contrôle : ☒ examen de conformité RGIE art.270 ☐ visite de contrôle périodique RGIE art.271 ☐ visite de contrôle avant renforcement de puissance RGIE art.276 ☐ visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation RGIE art. 276bis ☐ examen de conformité d'une installation photovoltaïque (RGIE art. 270)- Dérogations appliquées : RGIE ☐ art. 271 bis ☐ art. 278- Procédure interne : check-list-INS- ☒ E-10 ☐ E-11 ☐ E12Tension nominale de l'installation (A.C.) : ☐ 1N400V ☐ 2X230V ☐ 3X230V ☒ 3N400V ☐ Autre :Protection du branchement : In 40 A ☐ présente ☐ selon devis GRD ☒ max autorisé pour la validité du présent rapportCâble d'alimentation tableau principal : section 4 x 10 mm², type : Inter sec général : ☒ Int. différentiel ☐ autre :Type prise de terre : ☒ boucle à fond de fouille ☐ piquet(s) : nbreMesures : $R_A = 12 \Omega$; $R_{iso\ tot} = 10 M\Omega$ (appareils de mesure utilisés : appareils dont l'agent est titulaire)

Description de l'installation visitée :

Protection contre les contacts indirects

Différentiel(s)	I_n (A)	I_{cc} (kA)	I_{Δ} (A)	Circuit(s) protégé(s)	Type	I_n (A)	I_{cc} (kA)	I_{Δ} (A)	Circuit(s) protégé(s)	Type
40	3	0.13	0.05	8005	☐ AC ☒ A ☐ B					☐ AC ☐ A ☐ B
40	3	0.03	0.03	8	☐ AC ☒ A ☐ B					☐ AC ☐ A ☐ B

Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 30 détail ☒ voir plans et schéma(s) en annexe ☐ voir croquis en annexe (RGIE art 276bis)

Résultats du contrôle

DDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Le différentiel général : ☐ était plombé. ☐ n'a pu être plombé. ☐ a été plombé. ☐ n'est pas plombable. ☐ est absent	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Contrôle du fonctionnement des DDR par leur bouton test ☐ via un courant de défaut (art. 271)	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Protections contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Correspondance et conformité des plans et schémas ☒ ceux-ci ont été visés et signés pour approbation	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Etat du matériel électrique fixe ou à poste fixe et mobile si d'application ☒ récepteurs non placés (points lumineux ; appareils fixes)	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Matériel installé correspond aux facteurs d'influences externes présents ☐ récepteurs non placés (points lumineux ; appareils fixes)	☐ OK ☐ Inf ☐ Rem ☒ SO
Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires ☒ en attente à connecter lors du placement des équipements	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO
Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	☒ OK ☐ Inf ☐ Rem ☐ SO

☐ Référence rapport précédent : date de visite : O.A. :INFRACTIONS (voir code au verso) ☒ Néant :REMARQUES ☒ Néant :

CONCLUSION : (Information générales au verso)

☒ L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE. Le prochain contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur☐ L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.☐ Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme ☐ au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de la signature de l'acte de vente ☐ au terme du délai d'un an prenant cours le jour de la visite ☐ avant la mise en usage ☐ avant le :Nom et signature de l'agent visiteur
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBLNom et signature du demandeur
pour réception

Visa du distributeur

Agence de Contrôle Agréé

25 FEB. 2019

DATE DE CONTRÔLE: 2007-07-07

Signature Agent

Chantier

Client
Adresse

444 5TH AVE T

Signature Agent

TENSION mono 230 V

TRI 230 V

TR1 400 V + N

COFFRET BIHORAIRE
COFFRET ACCU.

Suite voir feuillet n°

Feuillet n°

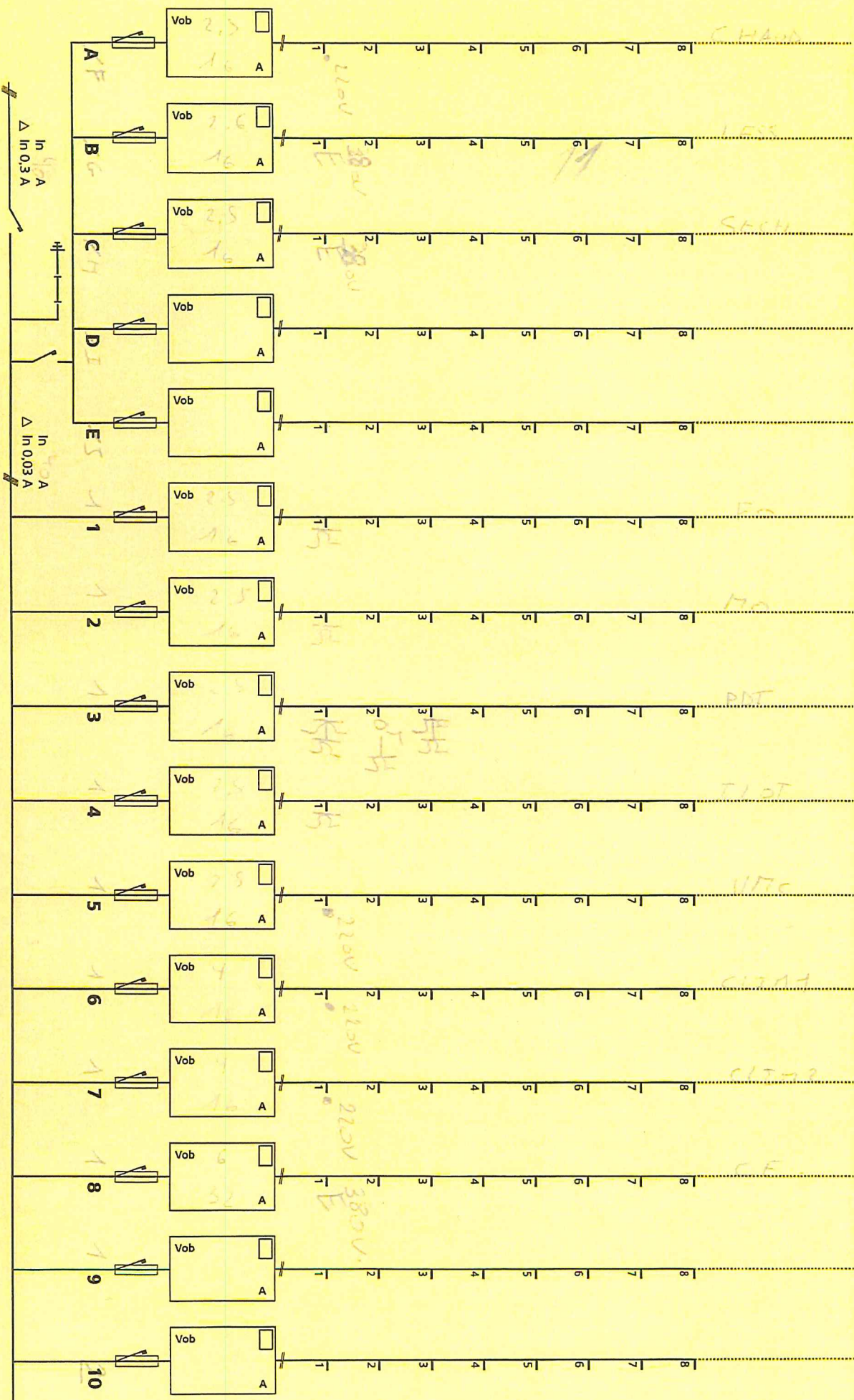


Agence de Contrôle Agréée
25 FEV. 2019
Date de Contrôle **SOCOTEC**
Signature Agent

Chantier
Client
Adresse
Signature Agent

TENSION mono 230 V
TRI 230 V
TRI 400 V + N
COFFRET BIHORAIRE
COFFRET ACCU.

Suite voir feuillet n°
Feuillet n°





Agence de Contrôle Agrée

LUMBAUD Laurent

Date de contrôle

25 FEV. 2019

Signature

SOCOTEC

Agent

Chantier

Client

Adresse

Date de contrôle

Signature

Agent

TENSION mono 230 V

TRI 230 V

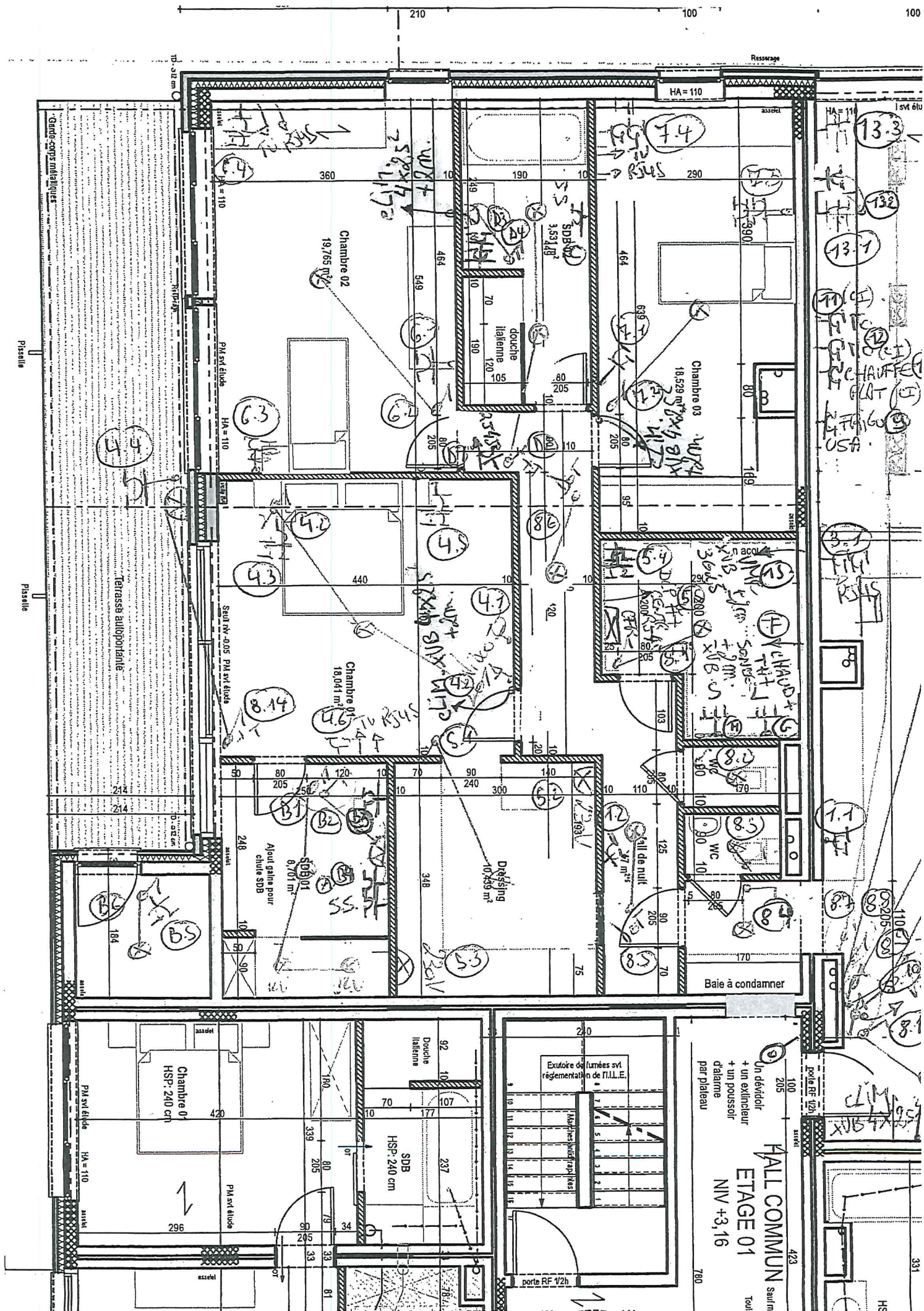
TRI 400 V + N

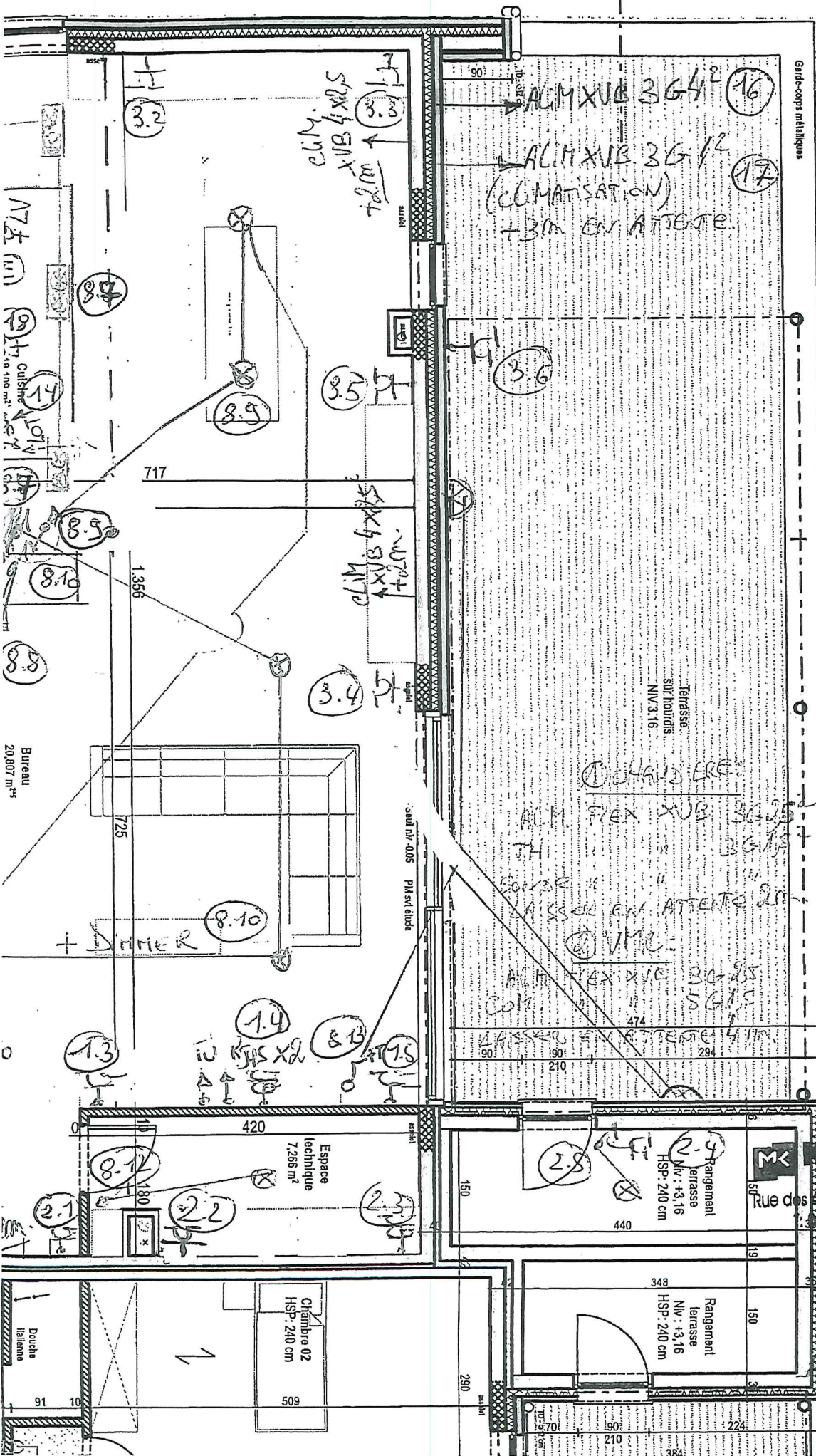
COFFRET BIHORAIRE

COFFRET ACCU.

Suite voir feuillet n°

Feuillet n°





CAVE:
1 Pt lumineux
1 PRISE

CAVE:
1 Pt lumineux
1 PRISE

PARKING:
1 ALM XGB 566²
EMPLACEMENT n°1.
1 ALM XGB 566²
EMPLACEMENT n°2
(BORNE DE RECHARGE)

LINKENBERG
TECHNICS ENERGY SECURITY
Rue des Bouettes, 99 - 4041 Millmort (Herstal)
T: 04/366.00.31 - F: 04/366.00.90

OMBARD Laurent
25 FEB. 2019
SPECTEC